construction et délivrerait une autorisation de bâtir pour toute construction de ces maisons (surface minimum, matériaux de déterminer les conditions assouplies devant être suivies dans la sonneiment et le dans la minimient de conditions assouplies devant être suivies dans la sonneiment et le condition de cond nouvelle construction. 4) Le Ministère des Travaux Publics et de l'Energie pourrait

agents de l'Etat qui suraient été obligés de quitter la zone du 

2) Le même Ministère procéderait au lotissement du terrain, à raison de 80 m2 par parcelle.

en exproprient éventuellement les agriculteurs qui sont encore and the minimum of the state of the political and state of the political an I) Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage s'assurerait de

Lations d'eau potable et des routes d'accès. Les opérations à mener trouvent de nombreux postes de travail. Il jouit déjà des instant est pas il la des instant est pas de la sancia est de la sa Kiyovu. Il n'est pas éloigné du centre actuel de Kigali où se Oet endroit n'est que le prolongement direct de Nyamirambo et de virgin in transmit de la prolongement direct de Nyamirambo et de de la prolongement direct de Nyamirambo et de de la prolongement direct de Nyamirambo et de de la prolongement Jà où se trouvent actuellement les maisons sociales s'y prête mieux. semble mieux convenir. Il semble que celui de la colline de Cikondo

prochains buildings administratifs. Il ne paraft donc pas convenir aux habitations pour les gens de revenu modeste. bien au centre d'expansion de la ville de Kigali, tout près des des manages proposes des de Kigali, tout près des des conventrations de la ville de Kigali, donc pas conventrations de conventration de conventrations de conventration de c Mais le flanc de la colline proposée se trouve

de l'Agriculture et de l'Elevage, est le seul disponible. Oe fut le seul endroit qui, de l'avis du représentant du Ministère. due 1 on ve prent installées au flanc de Kacyiru vers Kimihurura. que l'on va bientôt exproprier du Muhima - Akajagali a retenu que nisme chargée d'étudier le problème de l'installation des personnes sennostat a ilemeted en middle de propression de personnes entre l'entre l'entre l'entre l'entre l'entre le propression de personnes entre l'entre l'entre

Monsieur le Président,

Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise

o4.01.95 DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIDE MINISTERE DE LA FAMILLE ET

No 221/03/2582 /72.

OF DEC. 1979 Kigali, le\_

teido

: эхэппА

Ref. No :

TELOBELOOPE RWANDAISE

disposeront pour se réinstaller. Parmi eux se trouvent déjà des personnes qui recevront l'indemnisation préalable, mais insuffisante pour se reconstruire une autre demeure D'autres résidaient dans des maisons qu'ils louaient.

Pour le bien de ces deux catégories, le Ministère de la Famille et du Développement Communautaire mettrait à leur disposition un crédit pour compléter et soutenir les efforts individuels qui seront rendus

qui manifesteront leur réelle détermination de se construire des habita-Le crédit serait réservé aux seuls agents de l'Etat tions et la priorité serait réservée à ceux provenant du quartier ARAJAGALI-MUHIMA; il serait consenti un prêt maximum de 60.000 francs. Ce programme serait réservé aux agents des catégories allant des agents

prêt aurait été accordé et se ferait par le système de retenue à la Le remboursement aurait lieu six mois après que le source, le délai maximum de remboursement étant de 48 mensualités.

agents de l'Etat. Le terrain serait donné aussi bien à ceux du secteur Pour le crédit, l'exclusivité reviendrait donc aux public que du secteur privé ainsi qu'à ceux qui travaillent pour leur

Muhima-Akajagali peut soulever le problème global de la politique du Le problème de réinstallation des expropriés du logement quant à son orientation. Je continue à croire que l'Etat est incapable dans les limites de ses finances de loger tout son personnel dans des conditions acceptables. En attendant qu'il puisse trouver une formule qui le libère du souci de loger son personnel, on peut combiner le système de construction et de location actuellement utilisé et le système du soutien des efforts individuels.

depuis mars 1972 pour connaître la situation des agents de l'Etat en matière de logements, résultats qui semblent réfléter plutôt la situation de Kigali que la situation à l'échelle nationale, (le Ministère des Travaux Publics et de l'Energie, le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, le Ministère de la Garde Nationale et de la Police et la Cour Suprême n'ont pas répondu)

- Io- 90 Directeurs dont 44 à familles nombreuses, 28 à familles
- 2°-733 fonctionnaires dont 27I à familles nombreuses, 286 à familles

3°- 499 agents dont I42 à familles nombreuses, 240 à familles

4°- 73 préposés dont 19 à familles nombreuses, 43 à familles moyen-

soit, 476 à familles nombreuses 597 à familles moyennes 322 célibataires

A . . .

Monsieur M.FALADE, expert des Nations-Unies, la zone du Muhima-Akajagali pourrait contenir IOO logements pour familles nombreuses et certainement plus

maximum I.000.000 francs qui amène à un coût de CENT MILLIONS de francs. Il estime que chaque logement coûterait au Avec un sérieux effort, le Gouvernement pourrait examiner les sources de

continueraient donc à servir à la construction par l'Etat. Celui-ci trouverait chaque année au moins dix autres millions qu'il mettrait à la disposition des fonctionnaires de la catégorie d'agent à celle des fonctionnaires.

bienveillante attention de Votre Excellence que les diverses aides extérieures se désintéressent de plus en plus du financement des constructions de logements. Le Gouvernement se doit donc de ne compter que sur ses propres possibilités et sur les disponibilités des institutions financières nationales.

des quartiers Akajagali-Muhima de sauvegarder certaines habitations décentes, De plus, il serait bon lors de l'expropriation quitte peut-être à exiger dans un délai raisonnable que leurs propriétaires procédent aux aménagements jugés nécessaires par les services chargés de l'Urbanisme.

ment retenues aux Fonctionnaires logés par le Gouvernement devraient être Enfin, il me semble que les indemnités de logeallouées en crédit à un fonds qui pourrait constituer le capital initial de la future société immobilière.

réflexions que j'ai cru utile de soumettre à Votre Excellence et qui me semblent de nature à aider le Ministère de la Famille et du Développement Communautaire à faire face au problème crucial du logement, spécialement dans la ville de

des directives en la matière. Je vous demanderais de bien vouloir me donner

surance de ma plus haute considération. Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'as-

> LE MINISTRE DE LA FAMILLE ET DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE Athanase SHIRAMAKA

30- 499 agents dont I42 à familles nombreuses, 240 à familles

4°- 73 préposés dont 19 à familles nombreuses, 43 à familles moyen-476 à familles nombreuses

soit, 597 à familles moyennes 322 célibataires

Monsieur M.FALADE, expert des Nations-Unies, la zone du Muhima-Akajagali pourrait contenir IOO logements pour familles nombreuses et certainement plus

maximum I.000.000 francs qui amène à un coût de CENT MILLIONS de francs. Avec un sérieux effort, le Gouvernement pourrait examiner les sources de Il estime que chaque logement coûterait au

continueraient donc à servir à la construction par l'Etat. Celui-ci trouverait chaque année au moins dix autres millions qu'il mettrait à la disposition des fonctionnaires de la catégorie d'agent à celle des fonctionnaires.

bienveillante attention de Votre Excellence que les diverses aides extérieures se désintéressent de plus en plus du financement des constructions de logements. Le Gouvernement se doit donc de ne compter que sur ses propres possibilités et sur les disponibilités des institutions financières nationales.

des quartiers Akajagali-Muhima de sauvegarder certaines habitations décentes, De plus, il serait bon lors de l'expropriation quitte peut-être à exiger dans un délai raisonnable que leurs propriétaires procédent aux aménagements jugés nécessaires par les services chargés de

ment retenues aux Fonctionnaires logés par le Gouvernement devraient être allouées en crédit à un fonds qui pourrait constituer le capital initial de Enfin, il me semble que les indemnités de loge-

réflexions que j'ai cru utile de soumettre à Votre Excellence et qui me semblent de nature à sider le Ministère de la Famille et du Développement Communautaire à faire face au problème crucial du logement, spécialement dans la ville de Kigali et dans d'autres chefs-lieux de Préfecture.

des directives en la matière. Je vous demanderais de bien vouloir me donner

surance de ma plus haute considération. Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'as-

> LE MINISTRE DE LA FAMILLE ET DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE Athanase SHIRAMAKA

UBLIQUE RWANDAISE



Kigali, le 0 6 pro 1979 No 221/03/2582 /72.

MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Réf. No :

Annexe :

Objet :

Son Excellence Monsieur le Président de

Monsieur le Président,

nisme chargée d'étudier le problème de l'installation des personnes que l'on va bientôt exproprier du Muhima - Akajagali a retenu que celles-ci seraient installées au flanc de Kacyiru vers Kimihurura. Ce fut le seul endroit qui, de l'avis du représentant du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, est le seul disponible.

bien au centre d'expansion de la ville de Kigali, tout près des Mais le flanc de la colline proposée se trouve prochains buildings administratifs. Il ne paraît donc pas convenir aux habitations pour les gens de revenu modeste.

semble mieux convenir. Il semble que celui de la colline de Gikondo là où se trouvent actuellement les maisons sociales s'y prête mieur. Cet endroit n'est que le prolongement direct de Nyamirambo et de Kiyovu. Il n'est pas éloigné du centre actuel de Kigali où se trouvent de nombreux postes de traveil. Il jouit déjà des installations d'eau potable et des routes d'accès. Les opérations à mener

- I) Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage s'assurerait de la disponibilité du terrain soit en bloquant la partie libre soit en expropriant éventuellement les agriculteurs qui sont encore
- 2) Le même Ministère procéderait au lotissement du terrain, à raison de 80 m2 par parcelle.
- 3) Il accorderait, par priorité absolue, des parcelles à des agents de l'Etat qui auraient été obligés de quitter la zone du
- 4) Le Ministère des Travaux Publics et de l'Energie pourrait déterminer les conditions assouplies devant être suivies dans la construction de ces maisons (surface minimum, matériaux de construction de des marsons (surface minimum, materiaux de construction et délivrerait une autorisation de bâtir pour toute nouvelle construction.

Il se pose la question des moyens dont ces agents qui recevront l'indemnisation préalable, mais insuffisante pour se reconstruire une autre demeure

D'autres résidaient dans des maisons qu'ils louaient.

Développement Communautaire mettrait à leur disposition un crédit pour indispensables par l'expropriation.

Qui manifesteront leur réelle détermination de se construire des habitations et la priorité serait réservée à ceux provenant du quartier AKAJAGALI-MUHIMA; il serait consenti un prêt maximum de 60.000 francs. Ce programme serait réservé aux agents des catégories allant des agents

Le remboursement aurait lieu six mois après que le source, le délai maximum de remboursement étant de 48 mensualités.

agents de l'Etat. Le terrain serait donné aussi bien à ceux du secteur public que du secteur privé ainsi qu'à ceux qui travaillent pour leur compte.

Muhima-Akajagali peut soulever le problème global de la politique du logement quant à son orientation. Je continue à croire que l'Etat est des conditions acceptables. En attendant qu'il puisse trouver une formule de construction et de loger son personnel, on peut combiner le système soutien des efforts individuels.

Selon les résultats provisoires d'une enquête lancée de logements, résultats qui semblent réfléter plutôt la situation de Kigali et de l'Energie, le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, le Ministère nous avons à loger;

- I°- 90 Directeurs dont 44 à familles nombreuses, 28 à familles moyennes et 18 célibataires.
- 2°-733 fonctionnaires dont 271 à familles nombreuses, 286 à familles moyennes et 176 célibataires.

Kigali, le 0 6 DEC. 1972

Nº 221/03/2582 /72.



MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Réf. No :

Annexe :

Objet :

Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise

Monsieur le Président,

nisme chargée d'étudier le problème de l'installation des personnes que l'on va bientôt exproprier du Muhima - Akajagali a retenu que celles-ci seraient installées au flanc de Kacyiru vers Kimihurura. Ce fut le seul endroit qui, de l'avis du représentant du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, est le seul disponible.

bien au centre d'expansion de la ville de Kigali, tout près des Mais le flanc de la colline proposée se trouve prochains buildings administratifs. Il ne paraît donc pas convenir aux habitations pour les gens de revenu modeste.

semble mieux convenir. Il semble que celui de la colline de Gikondo là où se trouvent actuellement les maisons sociales s'y prête mieux. Cet endroit n'est que le prolongement direct de Nyamirambo et de Kiyovu. Il n'est pas éloigné du centre actuel de Kigali où se trouvent de nombreux postes de travail. Il jouit déjà des installations d'eau potable et des routes d'accès. Les opérations à mener

- I) Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage s'assurerait de la disponibilité du terrain soit en bloquant la partie libre soit en expropriant éventuellement les agriculteurs qui sont encore
- 2) Le même Ministère procéderait au lotissement du terrain, à raison de 80 m2 par parcelle.
- 3) Il accorderait, par priorité absolue, des parcelles à des agents de l'Etat qui auraient été obligés de quitter la zone du
- 4) Le Ministère des Travaux Publics et de l'Energie pourrait déterminer les conditions assouplies devant être suivies dans la construction de ces maisons (surface minimum, matériaux de construction et délivrerait une autorisation de bâtir pour toute nouvelle construction.